L’Escrime fauteuil

L’**escrime fauteuil** est un sport de duel qui se pratique sur un fauteuil roulant spécifique. Cette discipline est présente aux Jeux Paralympiques depuis 1960.

Il peut se pratiquer avec les trois armes conventionnelles de l’escrime : l’épée, le fleuret et le sabre. L’une des spécificités de l’escrime paralympique tient au fait que les escrimeurs doivent concourir dans deux de ces trois armes pour se qualifier aux grandes compétitions de référence.

Le fauteuil est, pour la pratique de haut niveau, fabriqué sur mesure. Il est un élément essentiel à la performance. La poignée arrière à laquelle le tireur se tient permet de “remplacer” l’action des jambes et de rendre plus efficace la fente vers l’adversaire par poussée et le retrait en position défensive ou de revenir en garde.

Le duel :

Les deux tireurs sont installés face à face dans un fauteuil roulant qui est fixé sur un appareil de fixation. Le tireur appelé en premier est positionné à droite de l’arbitre. La distance qui les sépare est déterminée par celui qui possède le bras le plus court. La distance reste ensuite fixe durant tout le combat.

L’objectif est de marquer plus de points que son adversaire afin de gagner l’assaut.

- Durant la phase qualificative, le vainqueur est le premier à marquer 5 touches.
- Lors des phases finales, l’assaut se gagne en 15 touches.
- Dans les épreuves par équipes, un équipier au minimum doit appartenir à la classe B et le match se gagne en 45 touches.

Chaque assaut doit se terminer dans un temps déterminé. En cas d’égalité à la fin de ce temps, un tirage au sort est effectué. Si aucune touche n’est marquée lors de la minute additionnelle de mort subite, le vainqueur du tirage au sort gagne le duel.

L’arme :

Pour marquer un point, il faut toucher l’adversaire à l’aide de son arme, soit avant ce dernier, soit en même temps que lui (seulement valable à l’épée).

- **Au fleuret,** la zone de touche est limitée au tronc et le tireur doit bénéficier de la priorité pour pouvoir marquer une touche. On peut gagner la priorité en attaquant le premier, en parant ou en évitant l’attaque de son adversaire. Il faut toucher avec la pointe de l’arme.
- **Au sabre,** il faut avoir la priorité pour marquer une touche et la zone de touche est étendue à tout le corps de l’adversaire au-dessus de la taille, y compris le masque. On peut toucher avec toute la lame.
- **À l’épée,** la zone de touche concerne tout le corps de l’adversaire au-dessus de la taille y compris le masque et il n’est pas nécessaire d’avoir la priorité pour marquer. Il faut toucher avec la pointe de l’arme. Si les deux lampes s’allument, chaque tireur peut marquer un point sur un même assaut. L’épée est la technique comportant la plus grande prise de risque, car il n’y a pas la convention pour se protéger du contre adverse. Ainsi, à l’épée, on va beaucoup chercher le “fer” de l’adversaire pour maîtriser l’action de ce dernier et mener sa propre action à terme en évitant le contre adverse.

Les actions :

La différence fondamentale entre l’escrime fauteuil et l’escrime debout est la distance entre les deux combattants. L’escrime fauteuil est un **combat rapproché** même si les deux tireurs se rapprochent et s’écartent. Rien à voir avec l’escrime debout où la distance est constamment en évolution sur les 14m de la piste.

Lors de l’attaque, l’action est déclenchée par l’allongement du bras d’arme. Le bras arrière donne l’accélération, la poussée. La coordination des deux actions est essentielle.

Le physique est de plus en plus important dans ce sport. La pratique en fauteuil ne rime pas avec immobilité : les tireurs sont constamment en mouvement vers l’avant pour attaquer, vers l’arrière pour défendre ou contrer.

La nature du handicap est primordiale. Plus le handicap est favorable (grande mobilité du tronc et appui efficace avec une ou deux jambes sur la palette du fauteuil), plus grande sera la capacité d'expression du tireur.

L'escrime fauteuil en France :

La **Fédération Française Handisport** est délégataire pour l'escrime fauteuil.

Les handicaps concernés

- Handicap orthopédique
- Paraplégie et tétraplégie
- Hémiplégie
- Paralysie cérébrale
- Handicap neurologique évolutif
- Handicap neurologique d'origine
- Ce sport est également ouvert, en compétition ou en loisirs, à d'autres types de handicaps qui ne sont pas concernés par les Jeux Paralympiques

Les catégories ou compétitions

- **Catégorie A**

  les escrimeurs de cette catégorie ont un handicap affectant obligatoirement au moins un membre inférieur.

- **Catégorie B**

  les escrimeurs de cette catégorie ont un handicap ne permettant pas la mobilité volontaire du tronc.

- **Catégorie C**

  les escrimeurs ont un handicap de membre inférieur et de membre supérieur, affectant notamment le bras d'arme.

1960 2020

Années de présence aux Jeux Paralympiques